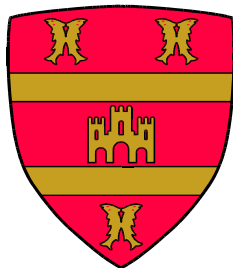


VILLE DE



**SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE**

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix juillet, à dix-huit heures dix minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Jacques REGNAULT, Maire.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur LAIGLE Didier, Madame PILLET Vanessa, Madame TRAVERT Dominique, Madame LANGLOIS Céline.

Pouvoir :

Excusés : Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur BRIENS Eric.

Absents : Madame BOSVY Livie, Monsieur QUINET Michel.

Secrétaire de séance : Madame TRAVERT Dominique

Nombre de conseillers en exercice : **09**

Nombre de conseillers présents : 05

Nombre de conseillers votants : 05

Date de la convocation : Mercredi 04 juillet 2018

Depuis la transmission de la convocation pour cette réunion, Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de location en urgence (vente rapide d'une maison habitée). Il demande au Conseil la possibilité de traiter ce point au cours de cette réunion. Cette demande est acceptée.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 juin 2018

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 07 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de voirie Rue des Closerons, Rue des Bouvreuils, et Rue des Chardonnerets

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de la réfection de la voirie des rues des Closerons, des Bouvreuils, et des Chardonnerets. Ces travaux prévus en 2014 avaient été reportés en raison de travaux préliminaires à effectuer afin de ne pas intervenir à nouveau sur une voirie nouvellement refaite : téléphonie, éclairage public, énergie électrique. Afin de procéder à ces travaux, des contacts ont été pris avec l'Agence des Marais qui accepterait une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confier à l'Agence Technique Départementale des Marais une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dont la rémunération serait à hauteur de 6 % du montant des travaux effectués,
- de procéder à des travaux de prélèvement du revêtement actuel aux fins d'analyse, pour déterminer la présence d'amiante et H.A.P. (montant du devis du Parc routier départemental pour un montant de 1037,50 euros H.T.),
- d'autoriser le Maire à lancer une consultation en vue de retenir l'entreprise pour la réalisation des travaux,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces décisions,
- d'adapter la composition de la Commission d'Appel d'Offres pour cette opération, qui sera constituée de Messieurs REGNAULT, LAIGLE, Mesdames PILLET et TRAVERT.

3. Location logement Rue Catherine de Longpré

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un propriétaire ayant mis en vente le logement qu'il occupait. Cette mise sur le marché a été rapidement concrétisée, mais l'acquéreur souhaite rentrer rapidement dans les lieux. Aussi le cédant souhaite une solution provisoire pour être logé quelques mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder la location du logement sis au 4 Rue Catherine de Longpré dans le cadre d'un bail précaire pour un loyer mensuel de 500 euros.

4. Questions diverses

Néant.

Informations

- Monsieur le Maire informe que la date du Repas des Anciens est repoussée au 28 octobre, en raison de la disponibilité du groupe d'animation, Madame LEVOYER s'étant assurée de cette faisabilité (salle, traiteur, etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures trente minutes.